



Comité Technique Local  
3 mai 2017  
Déclaration Liminaire

Monsieur le Président,

Lors de la 1ère convocation de ce CTL, les agents de la DISI Sud-Ouest massivement en grève sont venus manifester devant vous leur ras-le-bol, leurs souffrances et leurs revendications.

Révoltés par l'autoritarisme et les pressions, blessés par le manque de confiance, ils ont rappelé que leur attachement profond à leurs missions ne peut leur faire accepter n'importe quelles régressions ni faire d'eux des pions tenus d'obéir sans réfléchir ni questionner.

Leur mobilisation a permis d'obtenir de vous quelques concessions, notamment sur un service en grande souffrance, mais le bilan reste décevant dès lors que vous persistez à parler d'incompréhension, à rendre les agents responsables des difficultés, et que vous ne remettez jamais en cause le management.

Espérons que leur message aura tout de même été entendu et que nous verrons prochainement un relâchement des tensions, une confiance rétablie de part et d'autre et un traitement plus humains des situations de désaccord.

Il reste que leur interpellation s'adressait aussi à la Direction Générale, dont nous attendons toujours l'ouverture de négociations pour définir au niveau national des règles claires et des garanties communes à tous les agents soumis aux contraintes particulières des services informatiques.

Lors de cette seconde convocation, nous allons aborder l'ordre du jour prévu, dont un point nous alerte particulièrement.

Le règlement intérieur actualisé du CTL que vous nous soumettez constitue une attaque sans précédent contre les représentants du personnel et donc contre les droits des agents eux-mêmes.

Nous avons souvent dénoncé, particulièrement dans le contexte de la DISI, l'insuffisance des temps de préparations qui nous étaient accordés : avec ce nouveau règlement, ces temps sont réduits de moitié. C'est évidemment notre maîtrise des dossiers et donc la défense des intérêts des agents qui vont en souffrir.

La participation des élus suppléants aux travaux du CTL, particulièrement dans le contexte de la DISI, améliore à la fois la représentativité des différentes implantations et notre maîtrise des sujets. En ne permettant plus leur participation dans de bonnes conditions, ce règlement affaiblira nos interventions et notre représentativité.

Rien ne justifie ces régressions et nous ne pouvons y voir qu'une volonté de la DG de casser un outil syndical encore trop efficace à ses yeux, tant au niveau national que local.

Il est de plus inadmissible que les règles soient changées en cours de mandat, nous demandons le maintien des règles qui étaient en vigueur quand nous avons été élus, au moins jusqu'à la fin de cet exercice.

Il est enfin incompréhensible que les cas particuliers de directions interrégionales ne fasse pas l'objet d'un traitement plus souple. On ne couvre pas 16 départements avec les mêmes moyens que pour un seul département !

En tant que chef d'une DISI, vous devez disposer d'une marge de manœuvre pour adapter les règles au contexte de votre direction. Sinon à quoi servez vous ? Si les directeurs locaux ne sont là que pour appliquer des notes nationales, sans plus-value ni responsabilité, il est temps de vous mobiliser à votre tour pour réclamer plus de considération !